

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

(7 avril 1984 au 25 avril 1986)

RAPPORT

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1986

SUPPLEMENT N^o 13



NATIONS UNIES

Santiago du Chili, 1986

478(XXI) CONSEQUENCES ET PERSPECTIVES DE LA DETTE EXTERIEURE
DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES */

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Tenant compte de la résolution 475(PLEN.18) adoptée à la dix-huitième session du Comité plénier, par laquelle il a été décidé d'inscrire le thème de la dette extérieure de l'Amérique latine et des Caraïbes aux ordres du jour de la onzième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) et de la vingt-et-unième session de la CEPALC,

Tenant compte également du fait que l'objectif de cette résolution est de favoriser l'échange de vues entre les pays membres de la Commission afin de progresser dans la recherche de solutions permettant de résoudre le grave problème de la dette extérieure de la région qui ne saurait être ajourné,

Profondément préoccupée par la détérioration de la situation économique et sociale de la région et par le poids écrasant de sa dette extérieure de plus en plus insoutenable et aggravée par la baisse considérable des prix des produits d'exportation des pays de la région, le renforcement des mesures protectionnistes dans les pays qui constituent leurs principaux marchés, et l'absence des courants financiers requis pour contribuer au développement économique et social soutenu auquel on aspire,

Convaincue de l'impérieuse nécessité de poursuivre le processus de dialogue entamé au sein de la CEPALC en vue de contribuer à résoudre le grave problème de la dette extérieure de l'Amérique latine et des Caraïbes qui reste l'obstacle majeur au redressement économique des pays de la région, en particulier en transformant ceux-ci en exportateurs nets de capitaux,

Consciente des initiatives que prennent les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour affronter le problème de la dette extérieure de la région ainsi que du caractère essentiellement politique de ce problème, de la nécessité de l'aborder dans une optique globale et de l'urgence de faire droit à la demande de mise en place d'une procédure adéquate pour instaurer le dialogue entre pays débiteurs et pays créditeurs afin de trouver conjointement une solution au problème de la dette extérieure régionale,

1. Décide:

- a) Que la CEPALC continue d'examiner la question de la dette extérieure de l'Amérique latine et des Caraïbes et lui accorde une attention prioritaire correspondant à l'importance qu'elle revêt pour les pays de la région;
- b) Que cette question soit considérée comme un point principal dans les réunions qui se tiendront en 1987 et soit donc incluse en tant que telle dans l'ordre du jour de la douzième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN), préparatoire à la session du

*/ Cette résolution a été adoptée par 21 voix pour et 6 contre.

Comité plénier de la CEPALC, et figure aussi dans l'ordre du jour de ladite session, afin que les gouvernements des Etats membres de la Commission puissent continuer à avancer dans la recherche des solutions requises pour ce problème de la région qui ne peut être ajourné;

2. Décide de demander au Secrétaire exécutif de la CEPALC:

- a) De présenter à ces réunions l'étude correspondante sur les conséquences, les perspectives et les propositions de solution à la dette extérieure de l'Amérique latine et des Caraïbes;
- b) D'informer les pays membres de la Commission, d'une façon périodique et systématique, de la situation de la dette extérieure de l'Amérique latine et des Caraïbes, afin que les gouvernements de la région puissent être tenus parfaitement au courant de l'évolution de ce important problème.

230ème séance
25 avril 1986